



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 16 DECEMBRE 2025 à 18h30

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Etaient présents :

Nombre de délégués élus
9

M. Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwihr, Président
M. Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1^{er} vice-président
M Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2^{ème} vice-président,
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée d'Ammerschwihr
M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwihr
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Délégués en fonction
9

Étaient excusés :

M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim,
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim, avec procuration de vote à
M. Gérard GLENAT.

Délégués présents
7

Assistait également :

Mme Martine WARTH, secrétaire général du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL accueille l'assemblée à 18h30 et, s'assurant du quorum, ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025
- 2 Finances - Tarifs 2026
- 3 Finances - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026
- 4 Ressources Humaines / Protection sociale prévoyance - Convention - Avis du CTS
- 5 Communications - Divers

1/ 16.12.2025 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 a été transmis aux membres du Comité Directeur est soumis à leur approbation.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2025.

2/ 16.12.2025 – Finances - Tarifs 2026

Après examen de la question tarifaire pour l'exercice à venir en réunion Président/vice-présidents,

Sur proposition du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE, LE COMITE DIRECTEUR, PAR 7 VOIX POUR, UNE ABSTENTION

FIXE les tarifs 2026 ainsi qu'il suit :

OBJET	TARIFS 2024	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Toilettes publiques	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Douche (10 mn)	1 €	1 €	1 €
Borne camping-car			
100 l Eau ou 1 h Electricité	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Photocopie A4	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopies couleur A4	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Location salle du bâtiment syndical	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Frais/mois chauffage logement	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Location d'un garage (mensuelle)	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Location d'un garage (hebdomadaire)	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Location partielle d'un garage (mensuelle)	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Tarif horaire service technique	32,00 €	34,00 €	34,00 €
Tarif horaire machine service technique	55,00 €	55,00 €	55,00 €

COMPTEUR D'EAU - TARIF HT SEMESTRIEL								
Compteur	Pour mémoire		Tarif		Compteur	Pour mémoire		Tarif
	2024	2025	2026			2024	2025	2026
ø 10 & ø 15	12 €	13 €	13 €		ø 40	43 €	44 €	44 €
ø 20	12 €	13 €	13 €		ø 50	111 €	112 €	112 €
ø 25	25 €	26 €	26 €		ø 65	115 €	116 €	116 €
ø 30 et ø 35	27 €	28 €	28 €		ø 80	125 €	126 €	126 €

PRIX DU M3 - Rubriques	2024 en € HT	2025 en € HT	Prix 2026 en € HT
EAU (part SIVOM)	1,63	1,66	1,66
EAU (part SIENOC) (dont part fixe à 0,45 € sur volume fixe)	2,46	2,46	2,46
Redevance Assainissement (SMAV)	1,70	1,80	1,90
Part fixe Assainissement/Semestre (SMAV)	10,00	10,00	10,00
Redevance pour modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,233	/	/
Redevance pour pollution domestique (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,350	/	/
Redevance consommation d'eau potable Agence de l'Eau Rhin-Meuse		0,39	0,40
Redevance performance eau potable Agence de l'Eau Rhin-Meuse 0.12 x 0.48 (coefficient) soit 0.058 €HT/M3		0,066	0,058
Redevance performance assainissement Agence de l'Eau Rhin-Meuse 0.38 x 0.39 (coefficient) soit 0.15 €HT/M3 assaini		0,138	0,15

3/ 16.12.2025 - Finances – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026

Afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, les dispositions légales rendent possible l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée.

Proposition est faite par le Président de mettre en œuvre cette possibilité, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2026, lors de son adoption, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-1.

Il propose d'appliquer cet article du CGCT aux budgets du SIVOM.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DIRECTEUR A L'UNANIMITE

DECIDE d'appliquer l'article du CGCT aux budgets du SIVOM comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
Chapitre	Compte	Opération	BP 2025	25 %
21 - Immobilisations corporelles	21534	0115 - Réseaux électriques	5 000	1 250
21 - Immobilisations corporelles	21578	1001 - Matériel technique	5 000	1 250
21 - Immobilisations corporelles	21318	1006 - Bâtiment syndical	15 000	3 750
21 - Immobilisations corporelles	2152	1007 - Voirie	71 900	17 975
21 - Immobilisations corporelles	21568	1802 - Protection des hydrants	4 000	1 000
21 - Immobilisations corporelles	21538	701 - Eaux pluviales	10 000	2 500
21 - Immobilisations corporelles	2128	903 - Aménagement station	30 000	7 500
		Totaux	140 900 €	35 225 €

BUDGET EAU				
Chapitre	Compte	Opération	BP 2025	25%
21 - Immobilisations corporelles	21561	1001 - Renouvellement réseau	2 000	500
21 - Immobilisations corporelles	2151	801 - Réservoirs	22 000	5 500
21 - Immobilisations corporelles	21561	901 - Regards de comptage	44 000	11 000
		Totaux	68 000 €	17 000 €

4/ 16.12.2025 - Ressources humaines – Protection sociale prévoyance – Convention - Avis du CTS

L'adhésion à la convention risque « Prévoyance » a été dûment validée par délibération de l'assemblée le 18 novembre dernier. Ladite délibération comportait toutefois une erreur matérielle, faisant référence à une date erronée pour le comité social Territorial. Le comité directeur est invité à prendre acte de la présente rectification. L'avis favorable émis par le comité social Territorial est daté du 1^{er} décembre.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DIRECTEUR A L'UNANIMITE

PREND ACTE de l'avis favorable émis par le comité social Territorial daté du 1^{er} décembre.

DIT qu'il en sera fait mention dans la convention.

5/ 16.12.2025 – Communications et divers

Mur de soutènement situé le long de la route départementale

Le financement de la réfection du crépi du mur de soutènement au droit de la propriété ADOLPH, ban de Turckheim, sera effectivement pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace.

L'HOSTELLERIE le Turckheim – Croix d'Or, ban de Turckheim

L'immeuble sera dorénavant consacré au logement locatif, le propriétaire mettant fin à l'exploitation du restaurant. Des travaux, notamment en matière de raccordement aux divers réseaux, sont en cours.

Défaut de pression / Réseau d'eau potable

Les vérifications d'usage ont permis de déterminer le bon fonctionnement du réseau de distribution rue du Herrenwald, ban de Niedermorschwihr. Les difficultés rencontrées par le propriétaire des lieux en matière d'alimentation prennent naissance en partie privative.

Réseau ORANGE / Travaux le long de la rue T. Schoerré

Après quelques échanges en séance, les travaux annoncés par ORANGE semblent se situer sur ban de Niedermorschwihr. La localisation du chantier sur le ban communal concerné n'est pas facilitée par l'usage d'un intitulé erroné par ORANGE quant à la position géographique du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,

le Président lève la séance.

Le Président, Patrick REINSTETTEL

